



Avril 2026– Extrait des décisions du Conseil municipal

Décisions de l'exécutif susceptibles de vous intéresser, étant précisé que seule la notification officielle fait foi :

Lors de la séance du 8 avril 2026, le Conseil municipal:

- A pris acte des comptes 2025 de l'association du SDIS des Fortifications.
- A pris acte des comptes 2025 de la Paroisse protestante des 2 Rives.
- A décidé de nommer Mme Augustine Rappaz, M. Fabrice Blanchut, M. Xavier Lavanchy, Mme Evelyne Saillen et M. Alain Vignon dans le groupe de travail en charge du plan de mobilité du personnel communal.
- A pris connaissance, dans le cadre de la labélisation Valais excellence, du rapport d'audit externe d'EdelCert.
- A, dans le cadre de la modification de l'annexe tarifaire et des attributions de zone du règlement sur le stationnement des véhicules sur la voie publique, décidé de:
 - l'homologation d'une signalisation "Maximum 48h" pour la zone d'affectation D auprès le commission cantonale de signalisation routière pour les quartiers de Beaulieu, de Vérolle, des Cases (y.c parking du haut des Cases) et du chemin du Levant (pour ce parc prévoir un marquage au sol).
 - l'affectation du parking de Vers-Pré A et du nouveau parking de Vers-Pré B en zone B3 (2 heures gratuites, durée non limitée). les deux parkings sont renommés "Vers-Pré".
 - la modification de l'affectation de la zone de la Rue Cime de l'Est en zone d'affectation B3 (2 heures gratuites, durée non limitée).
 - l'affectation en zone C (zone bleue) des parkings dans le quartier des Perris.
 - des principes suivants :
 - modification de la zone du quartier Chanoine-Broquet et le haut de l'avenue du Midi en zone B1.
 - modification de la zone Simplon et le parking en face de la Médiathèque en zone A1.
- A, dans le cadre de la situation future des horodateurs et panneaux indicateurs :
 - validé la situation future des horodateurs et panneaux indicateurs tels que présentés, sous réserve des décisions prises dans le point précédent.
 - pris acte que 4 horodateurs sont achetés par le biais du budget d'investissement 2026.
- A validé, sans remarque, les projets d'actes et plans de servitudes de la constitution d'un droit de superficie et de servitudes en faveur de Genedis SA pour les toitures du Centre sportif scolaire et du Groupe scolaire 2.
- A approuvé la modification de la directive sur le versement de la contribution pour places de stationnement manquantes concernant la contribution pour places de stationnement vélo manquantes.

- A, dans le cadre du festival des tambours et fifres du Valais Romand:
 - autorisé les fermetures de routes selon le plan transmis et informé que les fermetures de routes cantonales devront être demandées auprès du service cantonal en charge;
 - décidé de soutenir la manifestation en mettant à disposition les salles et le matériel de manifestation à titre de subvention communale.
 - demandé que la valorisation, notamment, des mises à disposition de salle et du matériel soit effectuée et mentionnée dans le courrier de réponse.
 - accepté d'offrir et d'organiser le service du vin d'honneur pour les 400 musiciens participants à la partie officielle.
- A, dans le cadre des défis des chalets, le 11 octobre 2026:
 - autorisé la fermeture des routes:
 - Avenue des Terreaux, intersection avec Rue JH Barman durant 10 minutes: à 7h25, à 9h10, à 10h25, à 13h55 (durant 20 minutes)
 - Avenue d'Agaune durant 5 minutes: à 7h30, à 9h15, à 10h30 et ponctuellement de 13h00 à 13h15
 - sommet de la rue des Terreaux et début de la Grand-Rue de 7h00 à 19h00
 - Chemin de la Tuilerie de 6h00 à 19h00
 - accordé un soutien en sponsoring de CHF 500.- ainsi que la gratuité sur le matériel de manifestation et la location des salles.
 - demandé que la valorisation de la mise à disposition des salles et matériel soit effectuée et mentionnée dans le courrier.
- A, dans le cadre du Défi Vélo, proposé la mise à disposition de la route Sous le Scex, avec possibilité de parquer la remorque devant le Centre Espagnol.

Lors de la séance du 8 avril 2026, le Conseil municipal:

- A décidé d'amortir les actions AGEPP SA dans les comptes 2025 pour CHF 216'999.-.
- A approuvé le crédit complémentaire pour l'aménagement du plan de quartier des Perris.
- A pris acte du rapport de l'organe de révision pour les comptes 2025
- A approuvé les comptes 2025 et les crédits supplémentaires qu'ils impliquent.
- A approuvé le message au Conseil général pour les comptes 2025.
- A approuvé le crédit supplémentaire, au budget 2026, pour l'achat d'horodateurs et signalisation.
- A pris acte des comptes 2025 de la fondation Saint-Jacques.
- A pris acte des comptes 2025 de l'Etat-Major de crise du Salentin.
- A décidé de soumettre la demande de cautionnement du Cabinet médical Agaunois SA au Conseil général.
- A approuvé l'acte de vente de la parcelle n° 3205 à Coutaz SA ou une de ses entités liées, pour 1'296 m2
- A approuvé, dans le cadre du choix de variante et de l'engagement financier des travaux de rénovation de la Grotte aux Fées:
 - l'engagement sur le principe d'un montant de CHF 730'000.- TTC pour les travaux de rénovations intérieures du bâtiment de la Grotte aux Fées.
 - la poursuite de l'étude de la variante "réduction des coûts projet de base".

- A approuvé le versement de la subvention 2026 de CHF 5'000.- à l'Association Agauludo, ludothèque de Saint-Maurice.
- A approuvé le versement de la subvention 2026 de CHF 5'000.- au Passeport Vacances de Saint-Maurice et Lavey-Morcles.
- A approuvé le versement de la subvention 2026 de CHF 25'000.- à l'Association du Marché Monastique et a pris acte de la valorisation des prestations offertes à l'Association d'un montant estimatif de CHF 20'000.-.
- A approuvé le versement de la subvention 2026 de CHF 15'000.- à la Fanfare municipale l'Agaunoise ainsi que le versement de CHF 150.- par enfant à l'école de musique.
- A, dans le cadre de la construction d'une cabine téléphonique sur mesure de l'Espace Coworking, approuvé la dépense hors budget 2026 et adjugé les travaux.
- A approuvé la directive sur les émoluments liés aux demandes d'autorisations de construire, de renseignements et d'analyses.
- A, dans le cadre de la modification de l'annexe tarifaire et des attributions de zone du règlement sur le stationnement des véhicules sur la voie publique, pour le parking communal de Mex, décidé:
 - d'affecter les parkings de Mex à la tarification D (zone blanche - gratuit, max. 48h).
 - de valider le principe de création de 7 nouvelles places de parc sur les parcelles N°7229 et N°7230.
 - de valider la création de 2 places pour personnes à mobilité réduite.
- A, dans le cadre de la modification de l'annexe tarifaire et des attributions de zone du règlement sur le stationnement des véhicules sur la voie publique, pour le parking communal des Perris, décidé:
 - d'attribuer la zone à une zone bleue.
 - de définir la zone de la manière suivante : gratuit maximum 3 heures (entre 8h00-11h30 et 13h30-19h00); tarification de nuit (19h00-8h00) gratuit sans limite de temps.
 - de fixer le prix des vignettes pour la zone à CHF 25.-/mois ou CHF 250.-/an pour les domiciliés et CHF 35.-/mois ou CHF 350.-/an pour les non-domiciliés.
- A, dans le cadre de la modification de l'annexe tarifaire et des attributions de zone du règlement sur le stationnement des véhicules sur la voie publique, pour le parking communal du Mauvoisin, décidé:
 - de modifier la tarification des vignettes pour cette zone et de fixer le prix des vignettes pour la zone à CHF 25.-/mois ou CHF 250.-/an pour les domiciliés et CHF 35.-/mois ou CHF 350.-/an pour les non-domiciliés.
- A, dans le cadre de la modification de l'annexe tarifaire et des attributions de zone du règlement sur le stationnement des véhicules sur la voie publique, pour le parking communal de l'Avenue du Midi (bas) et l'Avenue du Simplon (Sud), décidé:
 - de maintenir le bas de l'Avenue du Midi et le Sud de l'Avenue du Simplon en zone bleue.
 - de maintenir la zone de la manière suivante : gratuit maximum 1 heure (entre 8h00-11h30 et 13h30-19h00); tarification de nuit (19h00-8h00) gratuit sans limite de temps.
 - de fixer le prix des vignettes pour la zone à CHF 35.-/mois ou CHF 350.-/an pour les domiciliés et CHF 60.-/mois.
- A adjugé le mandat de suivi annuel de l'entretien des routes communales.
- A approuvé la participation de la Commune à la stratégie éclairage public du Parc Naturel Régional de la Vallée du Trient.